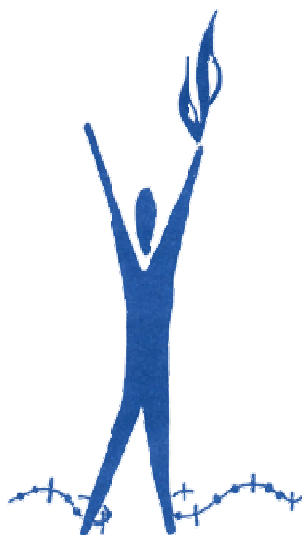


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin mensuel N° 4 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (LBDH) « ITEKA »

juillet 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 à juillet 2016, au moins 277 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

| | |
|---|-----------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i> | <i>3</i> |
| <i>0 .INTRODUCTION.....</i> | <i>4</i> |
| <i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i> | <i>4</i> |
| <i>I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> | <i>4</i> |
| <i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i> | <i>7</i> |
| <i>I.3.DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS.</i> | <i>8</i> |
| <i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALE.....</i> | <i>8</i> |
| <i>I.5.DES CAS DE VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE</i> | <i>16</i> |
| <i>I.6. DES CAS DE VIOLATIONS DU DROIT A L'EDUCATION.....</i> | <i>18</i> |
| <i>I.7. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE REUNION ET D'ASSOCIATION.....</i> | <i>19</i> |
| <i>II.DES FAITS SECURITAIRES.....</i> | <i>19</i> |
| <i>II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....</i> | <i>19</i> |
| <i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i> | <i>20</i> |
| <i>II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES.....</i> | <i>22</i> |
| <i>III. DES PHENOMENES RECURRENTS.....</i> | <i>23</i> |
| <i>IV.DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX VIOLES.....</i> | <i>24</i> |
| <i>V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i> | <i>25</i> |

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de Santé

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CPP : Code de Procédure Pénale

EAC: East African Community

EALA: East African Legislation Assembly

ECOFO : Ecole Fondamentale

EP : Ecole Primaire

ETS : Ecole Technique Secondaire

ETESO : Ecole Technique des Sous-Officiers

FAB: Force Armée Burundaise

FNL : Front National de Libération

FPR : Front Patriotique Rwandais

ISCAM: Institut Supérieur des Cadres Militaires

MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie

ONG : Organisation non Gouvernementale

OPC : Officier de Police Chef

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PARCEM : Paroles et Actions Pour le Changement des Mentalités

PJ : Police Judiciaire

PIDCP : Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques

PM : Police Militaire

SOSUMO : Société Sucrière du Moso

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

UA : Union Africaine

UPRONA : Union Pour le Progrès National

VQ : Vol Qualifié

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel sur la situation des droits de l'homme est le 4^{ème} produit par la Ligue Iteka après avoir lancé un bulletin hebdomadaire d'information, le 22 mars 2016.

Il est ainsi un condensé des informations parues dans les bulletins hebdomadaires de chaque mois. Ce rythme permet à la Ligue Iteka de dégager mensuellement les grandes tendances qui se dessinent par rapport aux violations des droits de l'homme, de mettre en exergue les violations majeures, d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays. Le rapport adresse des recommandations aux différents acteurs susceptibles de changer la situation problématique des droits de l'homme qui sévit dans le pays.

Ce quatrième rapport mensuel est un condensé des informations parues dans le bulletin ITEKA N'IJAMBO du n°13 à 17, couvrant la période du 27 juin au 31 juillet 2016.

Sur le plan de la situation des droits humains, les grandes tendances observées sont : au moins 26 cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie dont 4 cadavres enregistrés, au moins 2 cas de tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants, au moins 5 cas de disparitions forcées, au moins 11 cas de personnes blessées au cours des attaques armées et au moins 590 personnes ont été victimes d'arrestations et détentions arbitraires.

Cette période du rapport a été caractérisée par des incendies d'infrastructures scolaires et académiques qui ont rappelé celles qui avaient touché les marchés dans certaines provinces du pays.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Au cours du mois couvert par ce rapport, les informations recueillies par la Ligue Iteka dans ses différents bulletins hebdomadaires montrent qu'il y a eu des violations du droit à la vie.

Des cas Illustratifs :

Un jeune prisonnier décédé dans la prison de Muyinga

Un jeune prisonnier mineur âgé de 17 ans, le nommé Elias Nishemezwe, est mort dans la prison centrale de Muyinga, mardi le 27 juillet 2016. Selon des sources sur place, la victime est morte par négligence de l'administration pénitentiaire qui lui a refusé l'autorisation de se rendre à l'hôpital pour se faire soigner. Elle est morte après avoir passé beaucoup de temps en agonisant au centre de santé de cette prison, privé généralement de médicaments adéquats. La victime faisait partie d'un groupe de jeunes arrêtés en date du 4 juin 2016 sur la frontière Burundo-Tanzanienne alors qu'il venait de ce pays où ils travaillaient dans des champs de tabac et de manioc pour leur survie. Au moment où la majorité du groupe avait été relaxée par

la police, le jeune homme avait été accusé d'appartenir à une rébellion basée dans la sous-région, selon des sources officielles du Gouvernement burundais.

Une personne tuée en commune Mugina, province de Cibitoke

En date du 20 juillet 2016, Capitoline Ntarwimo, une mère âgée de 50 ans, a été tuée à la machette et ses trois enfants ont été grièvement blessés, sur la colline Kagurutsi, zone de Rubona, en commune Mugina, province de Cibitoke. Des hommes armés soupçonnés d'être des Imbonerakure auraient attaqué cette famille en l'accusant de sorcellerie. Les blessés ont été évacués à l'hôpital de Mabayi.

Un chauffeur tué tout près de l'ex-Hôtel Novotel en Mairie de Bujumbura

Un chauffeur de bus de transport en commun a succombé à ses blessures le soir du 14 juillet 2016. Des témoins ont indiqué que ce chauffeur avait été victime d'actes de torture que la garde du Ministre de la sécurité publique Alain Guillaume Bunyoni lui avait infligés après avoir cogné un des véhicules de sa suite tout près de l'ex-Hôtel Novotel en Mairie de Bujumbura.

Une députée de l'EALA tué en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura

La députée de l'EALA, Hafsa Mossi a été tuée le 13 juillet 2016, vers 10 heures du matin dans le quartier de Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Elle a succombé à ses blessures à l'Hôpital Militaire de Kamenge où elle avait été évacuée. Selon des témoins de la scène, une voiture de marque TI avec vitres teintées, a barré la route à celle de l'Honorable Hafsa Mossi et a cogné cette dernière. Certaines sources ont indiqué que la victime était sortie de sa voiture, d'autres qu'elle avait baissé les vitres de sa voiture pour voir ce qui s'était passé. C'est ainsi que deux hommes armés habillés en uniformes de police à bord de la voiture ont tiré à bout portant sur elle. Les deux hommes se sont enfuis avec leur voiture en tirant en l'air pour faire peur aux habitants de ce quartier. Les mêmes sources affirment avoir observé une présence importante de policiers.

Des sources diversifiées ont fait état de menaces variées dont la défunte avaient été l'objet avant son assassinat. Parmi ces menaces, la Députée avait dénoncé un responsable de police au haut niveau qui l'aurait intimidée après qu'elle avait affiché une attitude de compassion envers les réfugiés burundais du camp Mahama en République rwandaise lors d'une visite que son parlement avait organisée dans ce camp.

Deux personnes tuées en zone urbaine de Gihosha, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

Un jeune homme et une fillette de 10 ans ont été assassinés le 14 juillet 2016, en pleine journée, vers 16 heures, dans le quartier Gihosha rural, zone Gihosha en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, un jeune homme armé de kalachnikov a fait irruption dans le ménage d'un certain Rwajekera vivant dans la localité. Il a tué à bout portant une fillette qui se faisait coiffer et un visiteur de nationalité rwandaise qui était sur place. Après le coup, le tueur a laissé son arme sur le lieu du crime et s'est enfui. Des sources sur

place ont indiqué que ce criminel était un jeune imbonerakure du lieu qui aurait soupçonné une présence d'un étranger de nationalité rwandaise dans son fief.

Deux personnes tuées en communes de Bukinanyana et Mugina, province Cibitoke.

Les nommés Bernard Barikunansi, originaire de la commune Bukinanyana, âgé de 65 ans et Japhet Ntacobemera de la commune Mugina, en province Cibitoke ont été tués en date du 12 juillet 2016. Des hommes armés ont lancé une grenade sur la première victime, alors qu'elle revenait d'un cabaret. La seconde victime qui était un petit commerçant est morte poignardée, alors qu'elle rentrait du marché de Nyeshenza, vers 19 heures. Des jeunes Imbonerakure ont été derrière ce crime, d'après des sources sur place.

Une personne tuée dans une attaque attribuée aux policiers en commune Mugamba, province Bururi

Au moins une personne a été tuée et trois autres grièvement blessées sur la colline Coma, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi le soir du vendredi 8 juillet 2016 dans une attaque attribuée à des policiers qui étaient sur une moto. Ces derniers disaient être à la recherche d'un certain Janvier. Ils ont tiré sur un groupe de personnes qui prenaient un verre et tué sur le champ le nommé Ntirampeba, blessant grièvement deux autres personnes, les prénommés Sindayikengera et Rirahendana. Un d'entre eux a été évacué au CDS Muramba pendant qu'un autre, dans un état critique, a été transféré à l'hôpital de Matana avant d'être conduit par la suite dans un hôpital de la Mairie de Bujumbura pour bénéficier des soins intensifs.

Le Frère Directeur du Lycée Rutovu mort fusillé en commune Rutovu, province Bururi

En date du 8 Juillet 2016, vers 23 heures, le Directeur du Lycée Rutovu, Frère Sylvère Nambajimana a été tué par des hommes armés qui l'avaient attendu à l'entrée du couvent se trouvant non loin de l'école. Le Directeur avait passé une journée très chargée de délibération des résultats des examens de repêchage. Il était passé dans un bar du couvent pour se désaltérer. Juste à l'entrée du couvent, les tireurs l'ont touché à la poitrine et il a succombé sur place. Des sources sur place ont indiqué que des élèves Imbonerakure armés par le pouvoir sont à la base de cet assassinat.

Un commerçant tué en commune Rusaka, province Mwaro

Un commerçant du nom de Calixte Manirambona a été tué la nuit du 26 juin 2016 par des hommes armés, sur la colline Bunyange, commune Rusaka en province Mwaro. Lors de cette attaque, 2 autres personnes Florence Nimbona et Leonard Irambona ont été grièvement blessées et évacuées à l'Hôpital. Selon des sources sur place, des Imbonerakure en compagnie des policiers sont à la base de cette attaque.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un journaliste arrêté et porté disparu en commune Bugarama, province Muramvya

En date du 22 juillet 2016, vers 13 heures, Jean Bigirimana, journaliste dugroupe de presse IWACU et du Journal Infos Grands Lacs, a été enlevé quand il vaquait à ses activités quotidiennes en commune Bugarama, province Muramvya. Il est introuvable depuis lors. Selon des membres de sa famille qui se sont rendus sur le lieu de son enlèvement, le journaliste a été arrêté par des agents du SNR en présence de certaines autorités locales. La police nie son implication et demande de l'aide pour pouvoir retrouver la victime et les auteurs de l'enlèvement.

Ce comportement de la police est jugé de complicité et une source indépendante a indiqué que les pistes d'enquête étaient pourtant claires.

Le journaliste a des liens de parenté avec un ancien porte-parole du Président Pierre Nkurunziza, en exil pour le moment pour avoir contesté le troisième mandat.

Un détenu porté disparu en commune et province Bururi

Le nommé Jimmy Nimbonera, une des 5 personnes arrêtées et ligotées par un jeune Imbonerakure assisté par des policiers et des militaires qui avaient été dépêchés pour contrer une attaque dite des rebelles dans la localité de Mubuga, en province Bururi, le 29 juin 2016, est porté disparu depuis lors. Selon des sources sur place, la victime qui venait de terminer ses études secondaire au Lycée municipal de Musaga a été accusée par la police et un Imbonerakure de la localité, le nommé Bigirimana, d'être membre du FNL aile d'AgathonRwasa. Des autorités de la police et de l'administration au sommet ont été dénoncées d'avoir assisté à la mort de ce jeune homme qui aurait été enterré encore vivant.

Un jeune étudiant porté disparu en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un jeune étudiant du nom de Arnaud Mugisha, vivant au quartier V, zone urbaine de Ngagara en Mairie de Bujumbura est porté disparu depuis le 27 juin 2016. Des sources sur place ont indiqué qu'il avait répondu à un appel téléphonique et avait été embarqué dans un véhicule qui l'attendait. Sa famille a indiqué qu'elle n'avait pas de nouvelles de leur enfant.

Un ex-FAB porté disparu en province Rutana

Jean Pierre Banuma, un ancien militaire FAB est porté disparu depuis le 8 juin 2016. La victime travaillait à la SOSUMO en province Rutana. Selon nos sources, il s'était rendu en Mairie de Bujumbura pour une fête familiale qui allait se passer le 9 juin 2016. Vers 3 heures du matin de ce jour, la famille a appris qu'il avait été arrêté et retenu au commissariat municipal de Bujumbura. Sa famille a dit avoir cherché le leur mais s'inquiète de ne pas l'avoir vu.

Un jeune homme arrêté et porté disparu en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Un jeune homme du nom d'Igor Manirakiza, est porté disparu depuis son arrestation par la police en date du 14 juillet 2016 lors d'une fouille perquisition organisée dans ce quartier. Selon des sources de sa famille, la victime a été conduite au cachot du SNR mais sa famille a dit ne pas avoir de ses nouvelles et craignait pour son sort.

I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Tortures et tentative d'assassinat infligé à un détenu dans un cachot clandestin en commune et province Muramvya

Le prénommé Gaspard a été victime de séquestration, de tortures et de tentative d'assassinat au domicile du chef du SNR en province Muramvya où il était illégalement détenu depuis quelques jours. La nouvelle a été connue lorsqu'en date du 26 juillet 2016, des coups de fusils furent entendus au domicile de ce responsable du SNR situé dans le quartier Rwasazi, au chef-lieu de la province Muramvya. Selon des témoins sur place, la victime tentait de s'évader de son cachot lorsqu'elle a essuyé des tirs. Elle n'a pas été atteinte mais on l'a rattrapée. Ayant été réveillé par cet incident, le commissaire provincial de police est venu au secours de Gaspard, et l'a conduit au cachot de police, malgré son état critique qui nécessitait des soins médicaux.

Un journaliste torturé en province Rutana

Nestor Ndayitwayeko, journaliste de l'organe d'information Info Grands Lacs, a été menacé et tabassé par OPC Léandre Nkurunziza en date du 26 juillet 2016, au moment où il se trouvait dans un bistrot de la place. Selon des témoins, ce responsable de police voulait le contraindre de fuir le pays comme ses confrères journalistes. Le commissaire provincial, au lieu de punir l'auteur qui est son subalterne, a plutôt banalisé les faits qu'il qualifiait d'incident simple survenu dans un bar et a promis de régler l'incident à l'amiable.

Un membre du MSD torturé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Madame Nancy Inarukundo, membre actif du parti MSD et employée de la société de la téléphonie mobile SMART, a été victime d'une agression en date du 2 juillet 2016, vers 10 heures par un prénommé Eric de la ligue des jeunes Imbonerakure affilié au parti au pouvoir CNDD-FDD. Ce dernier l'a aspirée un produit sur le visage lorsqu'elle était chez elle au quartier Kinanira IV, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Elle avait reçu en date du 12 juin 2016 un appel anonyme vers 1 heure la menaçant de quitter le parti et qu'ils allaient passer chez elle.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

Un responsable du parti UPRONA aile de Charles Nditije, arrêté en commune et province Bururi

En date du 26 juillet 2016, Michel Nahisubije, Conseiller technique de l'Administrateur de la commune Bururi et secrétaire du parti UPRONA non reconnu par le pouvoir, a été arrêté par des agents du SNR en commune et province Bururi. Selon des sources sur place, il a été interpellé alors qu'il se trouvait au cimetière de Taba où il préparait l'enterrement de son grand père. Au même moment, sa moto de travail qui était garée dans sa parcelle, a été saisie par la police. La victime aurait été conduite à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Sa famille disait être inquiète pour sa sécurité. Les mêmes sources ont indiqué que l'Administrateur de la commune Bururi ainsi que le Gouverneur de province étaient derrière cette arrestation. La victime n'avait commis aucune infraction, selon les mêmes sources sur place.

Au moins trente personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Au moins 30 personnes dont des jeunes gens en majorité, ont été arrêtées au quartier Kinanira en zone urbaine de Musaga très tôt le matin du 29 juillet 2016, au cours d'une rafle policière et militaire. Les militaires et les policiers entraient dans les maisons en demandant les cartes d'identité et les cahiers de ménage. Il y en a celles qui avaient été arrêtés alors qu'elles possédaient toutes ces documents requis mais ont été conduites au bureau de police du chef-lieu de la zone.

Un militaire ex-FAB arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 25 juillet 2016, un militaire ex-FAB de grade de Capitaine, Directeur de l'ETSO Bubanza, le nommé Daniel Naramba, a été arrêté chez lui en zone urbaine de Kanyosha. Selon des sources de ses collègues, la victime a été conduite et détenue au cachot de la PM. Cette arrestation rentre dans le cadre d'un complot contre des ex-FAB accusés d'être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, selon ces mêmes sources. Celles-ci indiquent en plus que ce militaire, connu par ses pairs comme un homme intelligent et brave, était craint par ses chefs de l'Etat-Major. Ces derniers auraient voulu se débarrasser de ce militaire parce qu'ils redoutaient de sa capacité d'organiser les autres dans des actions de subversion.

Dix personnes arrêtées au chef-lieu de la province Rumonge

En date du 29 juillet 2016, 10 personnes proches de la famille de l'ancien député du parti CNDD-FDD Saleh Mpawenimana, ont été arrêtées par la police et conduites au bureau de police en province Rumonge. Ces arrestations ont été faites après une fouille perquisition opérée dans la parcelle du député. Lors de cette fouille-perquisition, 1 bottine et des tenues policières ont été découvertes. Selon des sources sur place, ces tenues policières appartenaient à un policier qui habite cette même parcelle mais cela n'a pas empêché qu'une dizaine de personnes soit mobilisée pour expliquer cela. Les mobiles de ces interpellations n'ont pas été clarifiés mais l'opinion pense que ce député, absent pendant cette fouille, aurait des soupçons qui pèsent sur lui.

Cinquante jeunes arrêtés en commune et province Rumonge

Cinquante jeunes à bord de 3 bus de transport de type Hiace, ont été arrêtés par la police, jeudi le 28 juillet 2016, en commune et province Rumonge. Les sources policières et administratives ont indiqué que ces jeunes étaient des rebelles qui étaient déployés par leur base arrière se trouvant à Bujumbura pour déstabiliser la province. La police dit avoir saisi des armes et des tenues policières et militaires d'une quantité non négligeable. Ainsi, 4 fusils de type Kalachnikov, des grenades et plus de 100 cartouches, plus de 100 tenues policières, 60 tenues militaires ont été saisies, selon la même source. Des sources indépendantes affirment néanmoins que ces jeunes dont l'identité n'a pas été révélée seraient des Imbonerakure du CNDD-FDD. Le complot aurait été orchestré pour des mobiles politiques non encore avoués, selon ces sources.

Onze cas de détentions illégales en province de Rutana

- En date du 5 juillet 2016, dans le cachot de police de la commune Gitanga, province de Rutana, le nommé Régis Niyonambaza, âgé de 18 ans, était encore détenu dans ce cachot. Accusé de tentative d'assassinat, son dossier avait été clôturé depuis le 3 juillet 2016 ;
- En date du 8 juillet 2016, les nommés Protais Ndayiziga, âgé de 23 ans, accusé de V.Q, Protais Baranderetse âgé de 22 ans, accusé de V.Q, Sylvestre Bizimana âgé de 38 ans, accusé d'assassinat, Jérôme Niyonambaza âgé de 27 ans, accusé d'abus de confiance, Benjamin Habarugirimana âgé de 16 ans, accusé de V.Q, Fulgence Sinamuziga âgé de 18 ans, accusé de V.Q, Simon Baragahorana âgé de 45 ans, accusé de V.Q, Edouard Barandikiye âgé de 52 ans, accusé de V.Q., Delphine Barihuta âgé de 37 ans, accusé de V.Q et J. Marie Misigaro âgé de 18 ans, accusé de la participation à des bandes armées étaient encore au cachot de police de Rutana. Leurs dossiers avaient pourtant été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 29, 30, 30, 2, 4,4, 4, 4 et 5 juillet 2016. En principe, c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

Un chauffeur de bus de transport Mayuyu-Mukike arrêté en province Bujumbura-Rural

En date du 11 juillet 2016, le nommé Havyarimana, chauffeur de bus de transport de la ligne Mayuyu-Mukike en province Bujumbura-Rural, a été arrêté dans la localité de Mayuyu. Le Commandant du Camp Mujejuru connu sous le nom de Gahomera était à l'origine de cette arrestation. Selon des sources sur place, la victime a été relâchée par après.

Sept personnes arrêtées en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 11 juillet 2016, sept personnes ont été arrêtées dans la zone urbaine de Nyakabiga II, Mairie de Bujumbura, à la suite d'une fouille perquisition menée à partir de la 12^{ème} à la 14^{ème} avenue, par la police. Selon des témoins sur place, ces personnes ont été arrêtées alors que la police n'avait rien trouvé chez elles. Elles ont été accusées d'abriter des

combattants et conduites manu militari au bureau de police se trouvant au chef-lieu de la zone. Après que chacune d'entre elles ait passé une séance d'interrogatoires, elles ont toutes été relâchées dans l'après-midi.

Un jeune officier de l'ISCAM arrêté en voyage de fin d'études

En date du 12 juillet 2016, Thérance Bizoza, un jeune Officier de grade de Sous- Lieutenant de l'Académie Militaire 42^{ème} Promotion ISCAM, a été enlevé alors qu'il se déplaçait avec ses collègues dans un voyage de fin d'études. Selon des sources sur place, un message a été lancé en son endroit par le G2 de l'Armée au moment où le cortège des voyageurs d'études arrivaient au niveau de la province Kayanza. Le message ordonnait que ce jeune officier soit descendu du véhicule pour être directement acheminé vers Bujumbura. La victime aurait été acheminée au cachot du Service de renseignement de la PM mais les proches ont dit ignorer où se trouvait réellement ce jeune officier.

Un employé de l'association PARCEM arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Méthode Hakizimana, un employé de l'ONG locale PARCEM a été arrêté en date du 13 juillet 2016, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Il a été interpellé très tôt le matin par des policiers et des militaires qui faisaient la ronde dans cette zone urbaine de Musaga en proie à des violences policières depuis les manifestations contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. La victime aurait été prise pour un combattant rebelle, elle a été conduite au bureau de la zone Musaga où elle a pu convaincre les policiers sur son innocence avant d'être relâché le même jour.

Deux femmes arrêtées au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

Accusées de prendre les photos et de diffuser sur les réseaux sociaux la scène de torture que la garde du Ministre de la Sécurité Publique Bunyoni infligeait à un chauffeur de bus tout près de l'ex-Hôtel Novotel au centre-ville de Bujumbura, deux femmes ont été arrêtées jeudi le 14 juillet 2016, vers 8 heures 30 minutes, juste au moment de l'incident. Elles ont été conduites et retenues au commissariat municipal de Bujumbura. Les défenseurs de droits de l'homme ont dénoncé cette arrestation qui constituait une violation flagrante du droit à la liberté de rechercher, recevoir et de répandre des informations (art. 19 du Pacte International Relatif aux Droits Civiles et Politiques).

Diffuser sur les réseaux sociaux des photos d'un accident et d'une violence policière consécutive à laquelle avait été impliqué le cortège du Ministre de la Sécurité Publique, Alain Guillaume Bunyoni ne constituait pas une infraction et toute arrestation doit précéder d'une présentation d'un mandat d'arrêt dûment complété et justifiant le motif de cette arrestation (**Article 338 CPP** : « Le mandat d'arrêt est un titre de détention signé par un Magistrat du parquet au cours de l'instruction pré-juridictionnelle, mais nécessairement après l'inculpation de l'auteur présumé d'une infraction, lorsque celle-ci est punissable d'une peine de servitude pénale d'au moins une année »).

Un élève arrêté en commune Rutovu, province Bururi

Le nommé, Jean de Dieu Irakoze, alias Cadeau, élève en première lettres modernes au Lycée de Rutovu a été arrêté par la police mardi le 12 juillet 2016 sur la colline Musenyi, zone Kajondi, province Bururi. Le père de l'élève, un ex-FAB à la retraite, a indiqué que son fils a été victime d'injustice policière qui le taxait d'être auteur de l'assassinat du Frère Directeur de l'Ecole. Il a précisé que son fils était à la maison au moment des faits. Pour lui, cette arrestation illégale et injuste rentrait dans la logique de l'oppression contre les ex-FAB et leurs familles que le pouvoir accuse à tort d'être derrière la rébellion.

Un agent d'un CDS arrêté en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Un agent du CDS Kazirabageni, le nommé Méthode Fikasi, arrêté le 4 juillet 2016, par le responsable du SNR en province Makamba, était à l'origine de la grève organisée par le personnel médical depuis lundi le 11 juillet 2016. Ce personnel de la commune Nyanza-Lac, province Makamba, réclamait la libération de leur collègue qui pour lui était accusé, injustement d'avoir refusé de vacciner un enfant dont la mère portait un t-shirt du CNDD-FDD. Selon des informations fournies par certains membres de ce personnel, l'accusation n'était pas du tout fondée. Les grévistes exigeaient la libération de leur collègue faute de quoi ils juraient de ne pas retourner au service.

Un militaire du grade de sous-lieutenant arrêté en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 22 juillet 2016, le Sous-Lieutenant Eric Ndayishimiye, alias Gicu, candidat de la 43^{ème} promotion de l'ISCAM a été arrêté par des agents du SNR et embarqué à bord d'une camionnette double cabines à vitres teintées. Les sources sur place ont indiqué que la victime se trouvait devant les enceintes de l'hôpital Militaire de Kamenge où elle était venue se faire soigner.

Un démobilisé ex-FAB arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

En date du 20 juillet 2016, des agents du SNR commandés par Mathias Joseph Niyonzima, alias Kazungu, ont arrêté le prénommé Placide Niragira, ex FAB, résidant au quartier Nyakabiga II, en zone urbaine de Nyakabiga. Cet ex-FAB arrêté aurait été accusé d'être parmi ceux qui attaquaient les positions policières après les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza fortement réprimées par l'armée et la police burundaise. Des témoins proches de la victime ont affirmé que Placide avaient été ciblé dans le cadre d'un plan de complot contre les anciens FAB en activité ou en retraite. Ce complot a effectivement déjà fait des victimes dans le camp des anciens militaires FAB. Les sources sur place ont indiqué que la victime avait été conduite au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura.

Cent cinquante personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura.

En date du 18 juillet 2016, la police a arrêté au moins cent cinquante personnes au quartier Kinanira II, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des

sources sur place, toutes ces personnes ont été contraintes de rejoindre le bureau de police situé au chef-lieu de ladite zone. Il a fallu l'intervention du chef de quartier pour faciliter la libération de ces personnes détenues mais certaines ont dû payer des rançons pour être libérées.

Quatre personnes arrêtées en province Makamba

En date du 18 juillet 2016, vers 18 heures, 4 hommes, originaires de la commune Vugizo, province Makamba, ont été arrêtés par des policiers en compagnie des Imbonerakure. Les sources sur place ont indiqué que les victimes se trouvaient dans un bar au moment de leur arrestation. Ils étaient accusés d'appartenir à une bande de voleurs et avaient été tabassés, puis ligotés avant d'être embarqués dans un véhicule de police, selon des témoins sur place. La scène se serait déroulée sous la supervision du Gouverneur de la province Makamba, Monsieur Gad Niyukuri.

Trois personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 20 juillet 2016, trois personnes dont un ex-FAB Théodore Nsengiyumva, élu local, Emmanuel Nibaruta, représentant du MSD dans cette localité et Gérard Nsabimana, un pasteur, tous originaires de la zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, ont été arrêtés par des policiers qui n'avaient aucun mandat d'arrêt. Ils ont été vite transférés au cachot de police en province de Bubanza, jeudi le 21 juillet 2016. Les raisons de ces arrestations n'avaient pas été révélées par la police mais des sources sur place ont indiqué que les victimes étaient accusées de faciliter et de participer dans des attaques rebelles.

Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 22 juillet 2016, Evariste Rugerinyange, chef adjoint d'une station de lavage de café à Kinyota, commune Gitaramuka, province Karuzi, s'est vu notifier un autre chef d'accusation par le chef du SNR provincial, celui de collaborer avec les membres du CNARED. Les sources sur place ont indiqué qu'au moment de son arrestation en date du 13 juillet 2016, il était accusé d'avoir écouté des chansons du FPR à partir de son téléphone mobile.

Au moins une trentaine de personnes détenues dans un container en commune Shombo, province Karuzi

En date du 19 juillet 2016, les habitants de la commune Shombo, province Karuzi ont dénoncé la détention de plusieurs personnes dans un container. Ce dernier n'avait aucune fenêtre pour aération, l'administrateur de la commune, Madame Espérance Nahimana avait fait savoir que les détenus y avaient été transférés parce que le cachot n'avait pas de porte. Cet administrateur a affirmé, en plus, qu'elle n'avait pas le pouvoir de décaisser de l'argent pour réparer cette porte. Ces détenus ont rejoint le cachot réparé vendredi le 22 juillet 2016.

Huit personnes détenues arbitrairement en province Rutana

En date du 22 Juillet 2016, le cachot de poste de police de Rutana comptait plusieurs cas de détentions illégales.

En effet, les dossiers des nommés Sylvestre Bizimana âgé de 39 ans , accusé d'assassinat, Pierre Nduwimana âgé de 48 ans, accusé d'escroquerie , Naphtalie Ntiranyibagira âgé de 20 ans, accusé d'être irrégulier, Olivier Nibigira âgé de 25 ans, accusé de violences domestiques, Alexis Serehe âgé de 28 ans, accusé de Violences domestiques, Louis Katazokura âgé de 62 ans, accusé de détention de chanvre , Dieudonné Niyonkuru âgé de 17 ans, accusé de V.S et Egide Ndikumagenge âgé de 18 ans, accusé de V.Q avaient déjà été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 30 juin,08,16, 18,18,19,19 et 19 Juillet 2016. Mais lesdits détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale qui stipule que« *Dès que l'enquête a établi à l'encontre d'une personne gardée à vue des indices graves et concordants de nature à motiver son inculpation, l'auteur présumé de l'infraction ne peut plus être entendu dans le cadre de la garde à vue à laquelle il doit être mis fin. Il doit être conduit sans délai devant le Procureur de la République qui décide de sa libération ou de son transfert dans un établissement pénitentiaire.* »

Un juge du TGI Kirundo arrêté en province Kirundo

Ildefonse Ndikumwami, juge du TGI de Kirundo, est détenu à la prison centrale de Ngozi depuis le 3 juillet 2016. Il a été accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat par le Procureur Général de la République à Ngozi, Gérard Niyokindi. Avant d'être transféré dans cette prison de Ngozi, il avait été arrêté par la police sur ordre du chef provincial des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir nommé Abel Ahishakiye. Ceux qui l'ont vu reconnaissent qu'il avait été torturé par la police et les Imbonerakure lors de son arrestation le 2 juillet 2016 vers 20 heures. Après son arrestation, il a été embarqué dans la prison du parquet de Kirundo accusé de distribuer les tracts dénonçant le pouvoir du Président Nkurunziza. Le Procureur Général de la République à Ngozi, Gérard Niyokindi, l'a inculpé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et ordonné son transfert vers la prison centrale de Ngozi. Les sources en provenance de Kirundo ont indiqué plutôt que cet emprisonnement cache d'autres mobiles. Ildephonse Ndikumwami, juge du TGI Kirundo était connu par ses collègues et ses voisins pour être intègre et apolitique. Selon les mêmes sources, il avait récemment acquitté un des employés de l'hôtel appartenant à l'opposant Jean Minani, accusé de détention d'armes illégales. L'hôtel de Jean Minani, opposant contre le régime du Président Pierre Nkurunziza, avait été vandalisé par des inconnus.

Au moins dix-sept personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Deux personnes dont un jeune homme et une femme ont été arrêtées par des policiers et des militaires à la première avenue, en zone Musaga, très tôt le matin du 30 juin 2016. Selon des sources sur place, des policiers et militaires lourdement armés, avaient été déployés depuis la 1^{ère} avenue jusqu'à la 5^{ème} avenue de cette zone. D'après les informations recueillies sur place, ces policiers en compagnie des Imbonerakure, ont rassemblé les habitants dans les rues obligeant ces derniers de dénoncer les malfaiteurs. Une femme avait été arrêtée accusée de prendre des photos tandis qu'un jeune homme avait été accusé d'être un rebelle. La veille, huit jeunes avaient été arrêtés et acheminés au cachot de police de cette même zone de Musaga.

Au cours d'une autre opération policière et militaire similaire en date du 27 juin 2016, au moins 7 personnes avaient été interpellées au même endroit. Ces personnes avaient été tirées d'une centaine d'habitants de la localité de Gasekebuye, séquestrée dans leurs maisons, accusées de cacher des malfaiteurs. Rappelons que ceux qui avaient bénéficié de libération avaient été contraints de payer des rançons aux policiers et militaires visiblement en colère contre des habitants d'ethnie Tutsi, selon des sources sur place.

Un ex-FAB arrêté à Murago, commune Matana, province Bururi

Au début de la semaine du 27 juin 2016, le nommé Ferdinand Soferi, ex-FAB, âgé de 68 ans, a été arrêté à son domicile à Murago, commune Matana, province de Bururi, par la police qui l'a détenu à la Brigade de Matana avant de le transférer au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura le 1er juillet 2016. Selon des sources sur place, une fouille perquisition avait été organisée chez lui mais rien n'avait été trouvé, ce qui n'avait pas empêché qu'il soit arrêté.

Un policier arrêté en commune Matana, province Bururi

Le policier nommé Jean Paul Nimubona, du grade de brigadier, affecté au poste de police du chef-lieu de la commune Burambi, a été arrêté le 02 juin 2016 en commune Matana, province Bururi, accusé d'enregistrer un discours du ministre de la sécurité publique, Alain Guillaume Bunyoni qui tenait une réunion dans cette commune à l'intention des représentants de la police œuvrant dans la région sud. Sa famille et les défenseurs de droits de l'homme ont dénoncé une détention illégale dans la mesure où le policier en enregistrant un discours officiel d'un Ministre n'avait commis aucune infraction prévue par le code pénal burundais.

Quatorze personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

En date du 26 juin 2016, 14 jeunes ont été arrêtés par des agents du SNR à bord d'un véhicule pickup sur la colline Mugendo-Ndengo, commune Mugamba, province de Bururi. Ils ont été détenus au cachot de police du chef-lieu de la commune Mugamba.

Un enseignant arrêté en commune Ndava, province Mwaro

Dédith Niyongere, enseignant de l'ECOFO Muramba, commune Ndava, province de Mwaro a été arrêté lundi le 27 juin 2016 par des agents du SNR. Il était accusé d'avoir été, pendant quelques jours, en République Rwandaise, selon des sources sur place.

Un élève arrêté en commune Gihanga, province de Bubanza

Bertrand Niyonkuru, élève du Lycée communal de Buringa, commune Gihanga, province de Bubanza, a été arrêté lundi le 27 juin 2016 vers 17 heures, par des hommes à bord d'un véhicule de police aux vitres teintées, selon des sources sur place.

Six membres du MSD arrêtés en commune Ndava, province Mwaro

La police a arrêté mardi le 28 juin 2016, 6 membres du MSD lors d'une fouille perquisition sur la colline Buziracanda, commune Ndava, province de Mwaro. Ils ont été détenus au cachot de police de Ndava.

Au moins deux cent personnes arrêtées au centre-ville en Mairie de Bujumbura

Au moins 200 personnes ont été arrêtées mercredi le 29 juin 2016, par la police au centre-ville de la Mairie de Bujumbura. Ils ont été rassemblés à l'ex-bar Montana et transférés par la suite dans leurs zones respectives pour y être interrogées. Selon le Maire de la ville, ces arrestations ont été faites dans le but de diminuer la mendicité au centre-ville.

Huit personnes arrêtées en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Huit personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition opérée dans la matinée du 29 juin 2016 au quartier Kajiji en zone urbaine de Kanyosha. Selon des sources sur place, le sort de deux d'entre elles Léon et Hakizimana est resté inconnu.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Mutakura, Mairie de Bujumbura

Lors d'une fouille perquisition opérée en date du 30 juin 2016 en zone urbaine de Mutakura, une personne a été arrêtée par la police. La victime a été accusée de ne pas détenir de cahier de ménage. Beaucoup d'autres personnes ont été relâchées après avoir payé des rançons à ces policiers et militaires. Selon des sources sur place, les arrestations arbitraires sont devenues des moyens pour certains policiers et militaires de se procurer à boire et à manger, d'autres pour s'enrichir sur le dos de ceux qui sont accusés d'être des opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

1.5. DES CAS DE VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE

Tous les citoyens devraient être traités équitablement devant la loi. Cependant, on observe des fois le traitement de deux poids, deux mesures pour certains dossiers judiciaires

Illustrations :

- Au moment où des élèves de l'ECOFO arrêtés et détenus pour gribouillage de la photo du Président Pierre Nkurunziza se trouvant dans le livre scolaire, ont été pour la plupart libérés, bénéficiant ainsi de la clémence de la justice burundaise, des élèves accusés de la même infraction en province Ruyigi restent privés de leur liberté. En date du 26 juillet 2016, au cours de la réunion sécuritaire tenue au cabinet du Gouverneur de Ruyigi en échangeant sur le sort des 4 élèves du Lycée communal de Cankuzo, détenus au cachot de Cankuzo, le Gouverneur Désiré Njiji a donné des ordres au Procureur Léonard Sindayigaya de transférer ces élèves à la prison centrale de Ruyigi. Selon des sources sur place, le procureur appuyé par le commissaire provincial de police, OPC1 Donatien Barandereka, ont tenté de proposer leur libération en évoquant le plaidoyer fait par les députés de l'Assemblée nationale, mais en vain. Ils ont reçu l'ordre plutôt de les transférer sans tarder à la prison de Ruyigi, ce qui a été exécuté juste après la réunion. Précisons que les délais de la garde à vue étaient déjà dépassés et cette détention était déjà illégale en violation des articles 34 et 111 al.3 qui stipulent que:

Art. 34 : « *La garde à vue ne peut excéder 7 jours comptés d'heure à heure sauf prolongation indispensable décidée par le Ministère public mais ayant comme limite maximum le double de ce délai.* » Art. 111 al.3 : « *La comparution devant le*

juge ne doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt provisoire. »

- Après une arrestation jugée illégale et injuste du Juge du TGI en province Kirundo, Ildefonse Ndikumwami, samedi le 2 juillet 2016, ce dernier a écopé une peine de 5 ans de prison et une amende de 100 000fbu, mercredi le 6 juillet 2016. Le parquet de Kirundo l'a poursuivi pour « atteinte à la sûreté intérieure et outrage envers le chef de l'Etat, pour le dépôt de tracts au centre urbain de Kirundo ». Des sources indépendantes affirment cependant que le Juge a été victime de n'avoir pas cédé à des pressions politiques du CNDD-FDD qui l'empêchaient de libérer une justiciable accusée injustement dans une affaire d'un Hôtel appartenant à un opposant du régime. Ildefonse Ndikumwami a été jugé sans avoir eu le temps de plaider non coupable.
- Des Imbonerakure ont été relaxés le 18 juillet 2016 dans un dossier de détention d'armes illégales en commune Ndava, province Mwaro. Cependant, les rapports précédents avaient fait état d'autres citoyens, surtout taxés d'opposants politiques, plutôt réprimés très sévèrement, pour une infraction similaire. Les Trois jeunes Imbonerakure ont été relaxés alors qu'ils avaient été surpris en flagrant délit de détentions d'armes à feu. La police du chef-lieu de la commune Ndava avait reçu une information selon laquelle il y avait trois grenades et un fusil qui étaient en circulation entre des Imbonerakure de la zone Buziracanda et il a ainsi fait ses investigations. En date du 15 juillet 2016, le chef de ces Imbonerakure, Gilbert Ndayisenga a remis une grenade au chef de poste de police Ndava. Il a expliqué qu'il possédait la grenade depuis 4 jours et qu'il l'avait reçue de son camarade Damien Ntakarutimana qui, à son tour, a dit qu'il avait la grenade depuis 7 jours et qu'il avait eu peur de la remettre au chef de poste. C'est ainsi que ce dernier a décidé de mettre les deux personnes et un certain Thaddée Ndabihawenimana, qui faisait partie du groupe, au cachot pour raison d'enquête afin de trouver la chaîne. L'OPJ a fait le dossier d'urgence et l'a transmis au parquet samedi le 16 juillet 2016. Néanmoins, ces Imbonerakure avaient été relaxés lundi le 18 juillet 2016. La population et la police de Ndava n'avaient pas compris pourquoi ces présumés coupables avaient été relaxés d'urgence et ont dénoncé cette justice de deux poids, deux mesures.

1.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS AU BURUNDI

Après un tapage médiatique sur le trafic des jeunes filles vers Oman, le trafic des êtres humains continue au Burundi. Le cas le plus récent s'est passé en province de Rutana où un jeune homme a été attrapé par la population et failli être victime de justice populaire.

En date du 17 juillet 2016, sur la colline Muyombwe, zone Butare, commune Bukemba, province de Rutana, Naphtalie Ntiranyibagira âgé de 20 ans, a été arrêté et battu par la population de cette localité l'accusant de faire le recrutement de jeunes de cette colline pour les conduire en Tanzanie. Selon des sources sur place, 10 jeunes gens avaient été déjà recrutés et étaient prêts à se rendre en Tanzanie pour travailler dans des champs de manioc. Ces jeunes recrues étaient Vianney Munezero, âgé de 16 ans, Joël Sabumukiza, âgé de 18 ans, Yves

Irakoze âgé de 18 ans, Gamaliel Bayisabe âgé de 18 ans, Yves Ndizeye âgé de 15 ans, William Nizigiyimana âgé de 17 ans, Léonard Ndayizeye âgé de 15 ans, Emery Ndibanje âgé de 16 ans, Claver Bikorimana âgé de 15 ans et Désiré Hakizimana âgé de 20 ans.

Suite à une intervention policière, le présumé auteur du trafic a été arrêté ainsi que les présumés victimes du trafic. Ils ont été directement conduits au cachot de poste de police de Rutana par le commissaire provincial de Rutana. Après deux jours, les dix jeunes ont été relaxés mais le présumé auteur du trafic humain est resté au cachot de poste de police.

1.6. VIOLATIONS DU DROIT A L'EDUCATION

Malgré la mesure de clémence de la Ministre de l'Education, suite au phénomène de gribouillage de la photo du président Pierre Nkurunziza dans le manuel de la 8^{ème} année, des élèves restent encore gardés par la police.

En date du 26 juillet 2016, au cours de la réunion sécuritaire tenue au cabinet du Gouverneur de Ruyigi en échangeant sur le sort des 4 élèves du Lycée communal de Cankuzo, détenus au cachot de Cankuzo, le Gouverneur Désiré Njiji a donné des ordres au Procureur Léonard Sindayigaya de transférer ces élèves à la prison centrale de Ruyigi. Ces 4 élèves restent en prison au moment où tous les autres ont été libérés.

- Des élèves en province de Rumonge étaient restés incarcérés par la police. Au courant de la semaine du 19 au 26 juin 2016, des élèves du lycée Communal de Rukinga, du lycée Rumonge, du lycée communal de Buyengero et du lycée communal de Cashi en commune de Bugarama étaient encore dans les cachots de la police en province de Rumonge. Au total 26 élèves dont 2 du lycée communal de Buyengero, 16 du lycée de Rumonge et 8 du lycée communal de Cashi en commune de Bugarama, avaient été arrêtés au cours de cette même semaine du 19 au 26 juin 2016. Ils ont été accusés d'avoir gribouillé la photo du président de la République du Burundi se trouvant dans 10 manuels scolaires et conduits au cachot de la police de Rumonge. La tranche d'âge de ces élèves arrêtés variait entre 14 ans et 19 ans. Les parents ne cessaient de demander à la police de relaxer leurs enfants dont la plupart étaient des mineurs. Trois mineurs qui n'avaient pas encore atteint l'âge pénal étaient détenus au cachot de la police. Il s'agissait de Robert Emerusabe âgé de 14 ans, Denda Miguelle Akimana âgée de 14 ans et Kelvin Irakoze, âgé de 14 ans. Les parents de ces élèves dénonçaient une arrestation et détention arbitraire car ces enfants n'avaient pas encore atteint la majorité pénale et ils n'étaient donc pas responsables des actes posés au regard de la loi. Au-delà de la violation de la loi burundaise, en l'occurrence le code pénale, le droit à l'éducation des enfants arrêtés et détenus abusivement étaient du même coup privés du droit à l'éducation car ils n'assistaient pas aux cours.

Dix-sept élèves en prison pour cause de gribouillage de la photo du Président Pierre Nkurunziza dans les livres scolaires

Au moins 17 élèves, âgés pour la plupart de 15 à 18 ans, étaient en prison après avoir été accusés d'avoir gribouillé la photo du Président Pierre Nkurunziza dans des manuels scolaires.

Certains étaient incarcérés depuis plus d'un mois et attendaient leur procès pour Outrage au chef de l'Etat.

Le phénomène de gribouillage sur des photos du Président burundais dans des manuels scolaires avait commencé à se faire remarquer au mois de mai 2016 dans une école fondamentale en Mairie de Bujumbura. Il avait par la suite été repéré dans plusieurs autres écoles du pays. Des centaines d'élèves ont été provisoirement exclus de leurs écoles et d'autres sommés de payer pour remplacer les manuels abîmés. Au moins 44 élèves ont été arrêtés et incarcérés dans différentes provinces dont certains ont été vite envoyés en prison notamment dans les prisons de Muramvya et Ruyigi.

Ces enfants étaient poursuivis pour Outrage au chef de l'Etat et risquaient une condamnation prescrite dans le Code Pénal, article 379 qui dispose que : « *L'outrage commis envers le Chef de l'Etat est puni d'une servitude pénale de six mois à cinq ans et d'une amende de dix mille francs à cinquante mille francs* ».

Cela violerait l'Article 29 du Code Pénal qui stipule que : « *Lorsque l'auteur ou le complice d'une infraction est un mineur de quinze ans révolus et moins de dix-huit ans au moment de l'infraction les peines sont prononcées ainsi qu'il suit :*

1° S'il devait encourir la peine de servitude pénale à perpétuité, il est condamné à une peine de cinq à dix ans de servitude pénale principale

2° S'il a encouru une condamnation à temps ou une peine d'amende, les peines pouvant être prononcées contre lui ne peuvent dépasser quatre ans ».

Des défenseurs des droits de l'homme ont regretté que ces enfants soient placés dans les Centres de rééducation pour mineurs et ont constaté malheureusement que certains d'entre eux manifestaient un état de dépression mentale.

1.7. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE REUNION ET D'ASSOCIATION

Au cours de la semaine du 26 juin 2016, Juvénal Bigirimana, Gouverneur de la province de Rumonge a interdit toute réunion du parti FNL pro-AgathonRwasa en en arguant que Amizero y'Abarundi ne pouvait pas continuer à fonctionner en tant que coalition après les élections. Cette interdiction est intervenue en date du 26 juin 2016 au moment où des militants du parti FNL pro-AgathonRwasa s'étaient réunis dans leur permanence sise dans la ville de Rumonge. Un des responsables de ce parti a indiqué que cela constituait une violation flagrante des droits civils et politiques.

Cette décision traduit la volonté du gouvernement de museler les partis de l'opposition afin que tous les Burundais se retrouvent dans un parti Etat, le CNDD-FDD. L'interdiction des réunions aux partis politiques de l'opposition est une réalité au Burundi.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Une personne retrouvée étranglée en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura

Un cadavre a été découvert le 5 juillet 2016, dans le quartier Buterere, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, une voiture est venue tard dans la nuit du 4 juillet 2016, les phares éteints et avait déposé le cadavre à l'endroit où il se trouvait le lendemain. Ceux qui ont vu ce cadavre ont affirmé que la victime était un jeune homme âgé entre 20 et 25 ans et que des signes d'étranglement étaient visibles sur son cou. Il a été emmené à la morgue par les autorités de cette zone.

Un cadavre d'un jeune homme retrouvé en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura

Un cadavre d'un jeune homme a été retrouvé dans la nuit du 9 juillet 2016, vers 20 heures, tout près du Lycée municipal de Gikungu, à l'avenue Nyankoni, quartier Mutanga Nord en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime avait été étranglée. Le corps dont l'identité n'avait pas été connu par les habitants, a été évacué vers l'hôpital Roi Khaled de Bujumbura.

Un cadavre retrouvé en commune Itaba, province Gitega

En date du 12 juillet 2016, un corps sans vie d'un vieil homme surnommé Gafune, âgé de 70 ans, a été découvert sur la colline Buhinda, commune Itaba, province Gitega. L'administrateur de la commune Itaba pensait que cet assassinat était lié à une affaire de sorcellerie. Le fils de la victime qui venait de perdre son enfant a été suspecté.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 20 juillet 2016, un corps sans vie a été découvert au quartier Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. La victime était emballée dans un sac et n'avait pas été identifiée, selon des sources sur place.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Trois personnes tuées, en commune Gisozi, province Mwaro

Trois personnes dont un certain Prosper Arakaza ont été tuées et 4 autres blessées, jeudi le 28 juillet 2016, vers 19 heures, au cours d'une attaque armée opérée dans un bistrot appelé « coopérative » situé au centre Nyakirwa, commune Gisozi, province Mwaro. Selon des sources sur place, les victimes ont été abattues par des hommes armés qui ont surgi dans ce bar et qui ont tiré sur ces personnes avant de s'éclipser dans la nature. Le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a confirmé cet incident criminel, a précisé que la police est intervenue rapidement et qu'elle a pu récupérer un fusil de type Kalachnikov utilisé dans cette attaque ainsi que des téléphones mobiles et de l'argent volés.

Deux personnes tuées en zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura

Un chauffeur de taxi et son client ont été tués mercredi le 27 juillet 2016, vers 4 heures, tout près d'un Guest house situé à la 7^{ème} avenue, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura. Les sources sur place ont indiqué que les victimes se rendaient dans cet hôtel lorsque des hommes armés non identifiés les ont tirés dessus. Par la suite, la police dit avoir arrêté deux personnes dont le gérant du Guest house et une jeune femme qui était sur place pour des raisons d'enquête.

Deux personnes tuées au quartier Kigwati, commune et province Cankuzo

Dans la nuit du 25 au 26 juillet 2016, vers 2 heures du matin, deux personnes dont un présumé bandit le nommé Innocent Ndayisenga, élève en 2^{nde} au Lycée Espoir de Cankuzo et un jeune homme du nom d'Adélard Mukiza, âgé de 19 ans ont été tués à la 4^{ème} avenue du quartier Kigwati IV, dans le centre urbain de Cankuzo. Des sources sur place ont indiqué que des bandits armés de couteaux et de massues ont tenté de voler chez un commerçant de la localité, le nommé Alexis Igirukwishaka. Son fils Adélard Mukiza aurait tenté de poursuivre les voleurs et a tué un des bandits avant d'être lui-même poignardé à mort par ces présumés bandits, selon des sources sur place. La police dit avoir commencé les enquêtes pour identifier ce groupe de bandits qui ont attaqué ce ménage. Le sous-commissaire PJ Henri-Frère Manisha avait déjà arrêté un cohabitant de l'élève, Innocent Ndayisenga soupçonné d'avoir participé dans cette tentative de vol et de criminalité.

Une personne tuée en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

Le prénommé Vedaste, alias Beda a été tué le 18 juillet 2016, vers 20 heures 30 minutes, à la 5^{ème} Avenue de la zone urbaine de Bwiza en Mairie de Bujumbura. Il a succombé à ses blessures à l'hôpital où il avait été évacué. Les sources sur place ont indiqué qu'il a été fusillé par deux hommes armés non identifiés. La victime était venue à cet endroit pour rendre visite à une amie.

Une grenade lancée en commune Gihanga, province Bubanza

Une grenade a été lancée jeudi le 7 juillet 2016 dans un bistrot du village 6, commune Gihanga, province Bubanza. Il n'y a pas eu de dégâts signalés. Des sources sur place ont indiqué que deux suspects ont été arrêtés pour enquête.

Des tirs entendus en commune Gihanga, province Bubanza

Des tirs se sont fait entendre dans la réserve de la Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza, vers 4 heures le 7 juillet 2016. Selon des sources sur place, les tirs ont été entendus sur des positions militaires situées entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale. Le porte-parole du FNL du Général Nzabampema interrogé par les médias avait fait savoir qu'il n'y avait pas eu d'affrontement entre ses militaires et ceux de l'armée. "Peut-être que des militaires ont ouvert le feu croyant être attaqués", a-t-il supposé.

Des vols orchestrés par des hommes armés en commune et province de Gitega

Des hommes armés de fusils et de grenades ont pillé des boutiques et volé une somme de 65 000fbu, dans la matinée du 4 juillet 2016 vers 2 heures, sur la colline Simba, commune et province de Gitega. Des échanges de coups de feu ont eu lieu entre ce groupe armé et la police sans faire de victimes, a-t-on appris des sources sur place.

Deux personnes tuées à Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 3 juillet 2016, le nommé Jean Ribakare, âgé de 64 ans et sa femme Esther Miburo, âgée de 56 ans, ont été tués par grenade à la transversale 3, dans le secteur de Mparambo II, commune Rugombo, province de Cibitoke. Selon l'administrateur de la commune, cet assassinat était lié à une affaire de sorcellerie.

Un motard assassiné en commune Gasorwe, province Muyinga

Dans la nuit du 3 juillet 2016, sur la colline Kiryama, commune Gasorwe, province Muyinga, un motard du nom de Moussa Bahandwa a été retrouvé mort poignardé. Les autorités locales ont affirmé que la victime avait été poignardée par un client qu'elle transportait du centre-ville de Muyinga vers la commune Gasorwe. Après avoir commis ce meurtre, le présumé auteur s'est enfui avec la moto du disparu. Aucune enquête n'a été diligentée pour connaître l'identité de ce bandit et la moto est restée introuvable.

Trois ménages attaqués en commune Gihanga, province Bubanza

Des hommes armés ont attaqué le 29 juin 2016 trois ménages du village VI en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, ils ont volé 5 téléphones portables et une somme de 300 000 fbu mais sans faire d'autres dégâts.

Selon les sources policières, ces bandits armés se sont par la suite repliés vers la réserve naturelle de Rukoko. Cette attaque a provoqué une peur panique au sein de la population.

Affrontements entre rebelles et forces de sécurité en province Bururi

Des informations recueillies des sources officielles de l'armée et de l'administration locale en province de Bururi ont indiqué que des affrontements entre rebelles et forces de l'ordre ont eu lieu mercredi le 29 juin 2016 sur la colline Mubuga, commune et province Bururi. Selon ces mêmes sources, 1 rebelle a été tué, 4 autres capturés, 1 policier et 1 civil ont été blessés lors de ces affrontements. Des sources locales ont indiqué que ces affrontements ont duré plus d'une heure.

II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES

Perturbation des élections au sein du parti au pouvoir

Les membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD se lamentent en évoquant les élections des représentants de ce parti au niveau collinaire et communal. Dans différents coins du pays, des responsables influents du parti imposeraient des candidats à élire par acclamation. Le cas illustratif concerne la commune Mishiha, en province Cankuzo.

En date du 23 juillet 2016, au chef-lieu de la commune Mishiha, province Cankuzo, des élections ont été organisées au sein du parti CNDD-FDD au niveau communal. Selon des sources sur place, les participants ont été surpris quand ils ont été contraints d'applaudir, sans rien dire et sans commentaires, des candidats présentés. Les mêmes sources regrettent que le candidat présenté au poste de secrétaire exécutif de ce parti n'ait pas fréquenté l'école primaire. Les participants ont quitté la salle de réunions surpris par ce genre de vote. Ils ont affirmé qu'il n'y avait pas eu d'élections mais de simples nominations.

La même scène a eu lieu en commune Rugombo où des membres du CNDD-FDD ont préféré organisé des manifestations autour de la permanence de ce parti. En Mairie de Bujumbura, les responsables ont adressé une lettre de contestation au Président de ce parti qui a accepté de reporter ces élections.

Ce genre de contentieux électoral est à la base de la crise qui secoue le Burundi depuis avril 2015 quand le Président Pierre Nkurunziza a été désigné par son parti candidat aux élections présidentielles alors que la constitution et l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation le lui interdisaient.

Un Imbonerakure accusé de perturbation de l'ordre public

Un jeune Imbonerakure du nom de Gwaramaze a été dénoncé par certains chefs de service de perturbation de l'ordre public sans être inquiété. Il est accusé de voler des téléphones, des vélos, d'agresser les gens qui ne sont pas membres du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, ce jeune agit sous la complicité de certains cadres du parti au pouvoir.

A titre illustratif, en date du 27 juillet 2016, le Docteur de l'hôpital Cankuzo a demandé au Gouverneur de prendre des mesures contre ce jeune qui venait de voler un téléphone à l'hôpital, un vélo d'un patient, et qui avait injurié et menacé le personnel médical. Les autres chefs de services ont désormais dénoncé d'autres inconduites attribuées à ce jeune Imbonerakure. Ce jeune homme reste libre au moment où les victimes demandent que des mesures à l'encontre de ce jeune soient prises et appliquées.

Le phénomène d'incendie d'infrastructures scolaires

Le phénomène d'incendies d'infrastructures scolaires et académiques est observable depuis quelques jours et mérite une attention particulière pour en comprendre les tenants et les aboutissants dans un contexte politico-sécuritaire toujours mal assaini. Le dernier incendie date certes du dimanche le 3 juillet 2016 mais d'autres se sont succédés à intervalles réguliers au cours du mois de juin :

Le 3 juillet 2016 : La préfecture du Lycée de Mweyaen province Gitega a été brûlée. Le 24 juin 2016 : Incendie du restaurant du campus de Mutanga à l'Université du Burundi

Le 23 juin 2016 : Une classe de l'E.P Kinindo au sud de la capitale Bujumbura a brûlé.

La nuit du 8 juin 2016 : Le dortoir des filles à l'ETS Kamenge en Mairie de Bujumbura a consumé.

III. DES PHENOMENES RECURRENTS

Dans ce rapport, les phénomènes récurrents observés sont les suivants :

1) Identité des victimes :

Quatre catégories de victimes reviennent souvent : Les jeunes, les militaires ex-FAB, les membres des partis de l'opposition et les journalistes indépendants.

2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations de violations de droits de l'homme rapportées ont été commises avec des armes à feu dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres dont certains non identifiés est aussi relevé.

3) Les lieux :

La plupart d'allégations et de violations des droits de l'homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza principalement les quartiers urbains de la Mairie de Bujumbura à savoir Musaga, Nyakabiga, Gihosha ainsi que les provinces de Bujumbura rural, Bururi, Mwaro et Kirundo.,

4) Les auteurs présumés :

Dans la plupart des cas, il s'agit des hommes armés en uniformes militaires ou policières, des policiers et des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir les « Imbonerakure ».

IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'Homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traine à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les différentes allégations de violations et de violations des droits de l'Homme et autres faits sécuritaires rapportés dans ce bulletin sont révélatrices de la situation toujours préoccupante au Burundi. Elles mettent en exergue, en effet, une situation sociale et politico-sécuritaire toujours malsaine et qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- Garantir la protection de toute la population burundaise sans discrimination;
- Collaborer efficacement avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme en facilitant notamment le déploiement de 228 policiers et 200 observateurs comme décidé par l'ONU ;
- De s'engager véritablement sur la voie du dialogue pour ramener la paix et la sécurité dans le pays.

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De faire pression sur les acteurs engagés dans les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- Mettre en œuvre la décision prise d'envoyer des policiers et des observateurs dans des meilleurs délais ;
- De tirer les leçons des conséquences sur les pays qui ont connu des situations de graves violations des droits de l'homme.

D) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

